



Ville de Wissous

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**7^{ème} SEANCE**

L'an deux mille vingt-trois, le sept décembre à 20 heures 10, le Conseil Municipal de la Ville de Wissous, légalement convoqué le trente novembre deux mille vingt-trois s'est réuni en salle des fêtes de la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Florian GALLANT, Maire.

Présents en début de séance :

Monsieur Florian GALLANT, Maire de Wissous.

Monsieur Gilles GARNIER, Madame Françoise FERNANDES, Monsieur Pierre SEGUIN, Madame, Catherine ROCHARD, Monsieur Cyrille TELMAN, Madame Léna COCO, Adjointes au Maire.

Messieurs Xavier NGUYEN, Régis CHAMP, Madame Katleen ALBERTINI, Monsieur Jean-Luc TOULY, Madame Jacqueline LAQUAIS, Monsieur Stéphane ROBERT, Mesdames Céline SUEUR, Wendy LONCHAMPT, Ligia JARDIM, Pascale TOULY, Monsieur Philippe DE FRUYT, Mesdames Chantal CORENWINDER, Bernadette BARBEAU, Monsieur Gonzague DEMEULENAERE, Conseillers Municipaux.

Arrivées en cours de séance :

Madame Karine THIOUX, est arrivée à 20h14,

Madame Corinne GUYOT est arrivée à 20h48.

Sorti en cours de séance :

Monsieur Jean-Luc TOULY est sorti de 23h19 à 23h21.

Absents ayant donné procuration :

Madame Corinne GUYOT, Adjointe au Maire a donné procuration à Madame Céline SUEUR,

Monsieur Frédéric VANNSON, Adjoint au Maire a donné procuration à Monsieur Pierre SEGUIN,

Monsieur Jorge OLIVEIRA DA COSTA, Conseiller Municipal a donné procuration à Monsieur GARNIER,

Madame Stéphanie GASPARD, Conseillère Municipale a donné procuration à Madame Léna COCO,

Madame Karine THIOUX, Conseillère Municipale a donné procuration à Monsieur Florian GALLANT,

Madame Sandrine OLIVEIRA DA COSTA, Conseillère Municipale a donné procuration à Madame Françoise FERNANDES,

Monsieur François-Xavier BEORCHIA, Conseiller Municipal a donné procuration à Monsieur NGUYEN,

Monsieur François CORRIERI, Conseiller Municipal a donné procuration à Monsieur Philippe DE FRUYT,

Secrétaire de séance :

Madame Léna COCO, Adjointe au Maire

→ Éluë à l'unanimité

Secrétaires adjointes :

Mesdames DELLAVALLE et TALVARD

→ Éluës à l'unanimité

VOTE		Délibération n°19
Contre	-	OBJET : CREATION DE POSTES ET MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL
Abstentions	5	
Pour	24	
Total	29	

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-29,

Vu la délibération n° 6 du 17 septembre 2018, autorisant le recrutement d'agents contractuels non titulaires,

Considérant la nécessité de créer des emplois correspondants au sein du tableau des effectifs, afin de l'actualiser,

Dans le cadre des Avancements de grade ,il convient de créer :

- 2 Postes d'Attaché Principal à temps complet
- 5 Postes d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} Classe à temps complet
- 2 Postes d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} Classe à temps complet
- 1 Poste d'Animateur Principal de 1^{ère} Classe à temps complet
- 3 Postes d'Adjoint d'Animation Principal de 1^{ère} Classe à temps complet

Dans le cadre du fonctionnement des services :

- Services Techniques :
 - 1 poste d'Ingénieur Principal à temps complet,
 - 1 poste de Technicien à temps complet

Il est proposé à l'Assemblée d'adopter le tableau des emplois suivants :

SECTEUR	Effectifs Budgétisés	Effectifs pourvus		Effectifs Restants
		Titulaires	Non titulaires	
SECTEUR ADMINISTRATIF				
Collaborateur de cabinet	1	0	1	0
Directeur Général des Services	1	0	0	1
Attaché Principal	3	1	0	2
Attaché	7	3	4	0
Rédacteur Principal de 1 ^{ère} classe	1	1	0	0
Rédacteur Principal de 2 ^{ème} classe	1	1	0	0
Rédacteur	5	1	3	1
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	11	6	0	5
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	11	10	0	1
Adjoint administratif	6	2	2	2
Total	47	25	10	12

SECTEUR TECHNIQUE				
Ingénieur Principal	1	0	0	1
Ingénieur	1	0	1	0
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	1	0	1	0
Technicien territorial	3	1	1	1
Agent de Maîtrise Principal	8	3	0	5
Agent de Maîtrise	8	5	0	3
Adjoint technique Principal de 1 ^{ère} classe	2	0	0	2
Adjoint technique Principal de 2 ^{ème} classe	13	9	0	4
Adjoint technique	39	22	12	5
Total	76	40	15	21
SECTEUR SOCIAL				
Assistant Socio-Éducatif	0	0	0	0
Educateur de Jeunes Enfants de Classe Exceptionnelle	2	2	0	0
Éducateur de Jeunes Enfants	3	0	1	2
ASEM Principal de 1 ^{ère} classe	2	2	0	0
ASEM Principal de 2 ^{ème} classe	7	3	4	0
Agent Social Principal de 1 ^{ère} classe	1	1	0	0
Total	15	8	5	2
SECTEUR MÉDICO-SOCIAL				
Médecin de 2 ^{ème} classe	1	0	1	0
Infirmier en soins généraux	1	1	0	0
Auxiliaire de Puériculture de Classe Supérieure	2	2	0	0
Auxiliaire de Puériculture de Classe Normale	2	1	1	0
Total	6	4	2	0
SECTEUR CULTUREL				
Assistant de Conservation Principal de 1 ^{ère} classe	1	1	0	0
Assistant de Conservation	1	0	0	1
Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 2 ^{ème} classe	2	0	1	1
Adjoint du Patrimoine Principal de 1 ^{ère} classe	1	1	0	0
Total	5	2	1	2

SECTEUR ANIMATION				
Animateur Principal de 1 ^{ère} classe	2	1	0	1
Animateur Principal de 2 ^{ème} classe	1	1	0	0
Animateur	1	0	1	0
Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	6	3	0	3
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	7	6	0	1
Adjoint d'animation	35	13	17	5
Total	52	24	18	10
SECTEUR SPORTIF				
Educateur des A.P.S. Principal de 1 ^{ère} classe	2	1	0	1
Educateur des A.P.S. Principal de 2 ^{ème} classe	1	1	0	0
Total	3	2	0	1
SECTEUR POLICE MUNICIPALE				
Chef de Service Principal de 1 ^{ère} classe	1	0	0	1
Chef de Service Principal de 2 ^{ème} classe	0	0	0	0
Chef de Service de police municipale	1	0	0	1
Chef de police municipale	0	0	0	0
Brigadier-chef Principal	4	3	0	1
Brigadier et Gardien	6	1	0	5
Total	12	4	0	8
TOTAL GENERAL	216	109	51	56

F - 25

Agents Non TITULAIRES Saisonniers

Agents non titulaires	Catégories	Secteur	Rémunération
18 Agents d'animation horaire	C	Animation	IB367 / IM343/IR 361
5 Adjoints Administratifs horaire	C	Administratif	IB367 / IM343/IR361
32 Adjoints Techniques horaire	C	Technique	IB367 / IM343/IR361
5 Adjoints Techniques (ASPE)	C	Technique	IB367 / IM343 IR361

Activités accessoires**Décret loi du 29 Octobre 1936 modifié**

Instituteurs et Professeurs des écoles surveillance d'étude scolaire

LE CONSEIL MUNICIPAL,**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

Article 1 : **APPROUVE** le tableau des emplois ainsi proposé.

Article 2 : **DIT** que la dépense sera prélevée au budget communal.

Article 3 : **AMPLIATION** de la présente délibération sera transmise à :

- La Sous-Préfecture de l'Essonne,
- Le Service de Gestion Comptable de Palaiseau,

Article 4 : **DIT** qu'en application des articles R 421-1 et suivants du Code de la Justice Administrative, les personnes qui s'estiment fondées à contester la présente décision, disposent, pour en demander l'annulation, d'un délai de deux (2) mois à compter de sa date de notification :

- soit par recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Wissous
- soit par recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Versailles, situé 56 avenue de Saint Cloud 78000 VERSAILLES
- soit par recours de manière dématérialisée par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

L'absence d'une réponse au recours gracieux dans un délai de deux (2) mois, à compter de la date du dépôt du recours, vaut décision implicite de rejet.

Ces délais de recours ne font pas obstacle à l'exécution de la décision.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

Le Maire



Certifié exécutoire,

Transmission en Sous-Préfecture le 8 DEC. 2023

Affichage le 8 DEC. 2023